



Etaient présents : Patrice FALIES, Bruno FAURE, Jean-Louis FAURE, François LACHAZE, Christian LAFARGE, Martial MEYDIEU, Jean-Noël PARRA, Albert ROCHETTE

Excusés : Jean-Yves BONY, François DESCOEUR, André DUJOLS, Michel FABRE, Régis JOUDRIER

Ordre du Jour

Comptes administratifs 2019 et budgets primitifs 2020

Travaux

OPAH

RGPD

Développement touristique

Développement économique

Questions diverses

1. Comptes administratifs 2019 et budgets primitifs 2020

Le Président présente aux élus les comptes administratifs 2019. D'autre part, il propose un projet de budgets primitifs conformes aux orientations budgétaires présentées en décembre 2019.

→ Les élus valident à l'unanimité les propositions du président.

2. Marchés de travaux : Avenant marché de travaux - Col de Légal (DEB 2020 014)

→ Les élus valident à l'unanimité la réalisation des avenants suivants :

- Avenant 1 lot 13 : +539.00€HT
- Avenant 1 au lot 17 : +1793.37€HT
- Avenant 3 au lot 11 : +1513.00€HT
- Avenant 7 au lot 9 : +650.00€

3. Convention OPAH (DEB 2020 021)

Le Président présente à l'assemblée le projet de convention OPAH - RR qui fait suite à la réalisation de l'étude pré opérationnelle de l'OPAH - RR de la communauté de communes du Pays de Salers.

Il fait part aux membres du conseil des objectifs, actions et enveloppes financières prévisionnelles résultant de l'étude de OCTEHA et présentés dans le projet de convention OPAH - RR.

→ Les élus à l'unanimité approuvent l'étude réalisée par OCTEHA et le projet de convention OPAH – RR présenté par le Président.

4. RGPD-DPO mutualisé (DEB 2020 020)

Le Président rappelle aux élus que les collectivités doivent se mettre en conformité avec la réglementation sur la protection des données RGPD. Celle-ci prévoit des procédures sécurisées pour la gestion des données et informations personnelles ainsi que la nomination d'un délégué à la protection des données.

→ Les élus valident à l'unanimité la proposition de prestation de CIT pour la réalisation de cette mission d'un montant de 2000€.

5. Développement touristique

a. Matériel Col de Légal-Refacturation (DEB 2020 029)

Le Président rappelle aux élus que le Col de Légal a été mis en gestion via une procédure de DSP à Frédéric JEUSSET. Il précise que compte tenu des délais et afin de ne pas affecter la première saison touristique, la communauté de communes avait fait l'acquisition de couettes, oreillers et leurs housses en avance, alors qu'il s'agissait d'une charge du délégataire. Il convient aujourd'hui de refacturer cet investissement au délégataire.

→ Les élus à l'unanimité décident de refacturer à Frédéric JEUSSET : 4273€, sans TVA. Cette somme sera demandée en 4 fois.

b. Choix prestataire Etude de programmation Site de Longayroux (DEB 2020 019)

Le Président rappelle aux membres du bureau de la communauté de communes, qu'une première étude avait été menée sur la requalification et le développement du site de Longayroux, étude menée par le cabinet Alliances.

Il précise que suite à la décision de la commune de Pleaux de ne pas continuer l'activité camping et d'en céder la gestion à la communauté de communes, il a été décidé de réaliser une nouvelle étude de programmation.

→ Les élus à l'unanimité décident de retenir la proposition de: SAS d'architecture CAMP'ARCHI et SASU Evolution Tourisme pour un montant de 27 660€HT

c. Convention de mise à disposition Parcabout Le Falgoux (DEB 2020 025)

Le Président rappelle aux élus le projet de création d'un Parcabout sur la commune du Falgoux. Dans ce cadre, il précise que les terrains concernés par la création de ce parc sont propriété de la commune et qu'il convient de signer une convention de mise à disposition. (annexée à la délibération).

→ Les élus à l'unanimité approuvent le contenu de la convention et autorisent le Président à signer la convention et tout document afférant à cette décision.

d. Plan de financement Borne recharge VAE (DEB 2020 022)

Le Président rappelle aux élus que la communauté de communes mène une politique d'équipement de développement du vélo électrique sur son territoire. Après l'acquisition de vélos, il convient aujourd'hui de mailler le territoire de bornes de recharges.

→ Les élus valident à l'unanimité la sollicitation des financeurs et le plan de financement présenté.

e. Borne de recharge VAE (DEB 2020 024)

Le Président rappelle aux élus le projet de maillage du territoire en borne de recharge pour vélo à assistance électrique.

→ Les élus valident à l'unanimité la participation au groupement de commande proposé par le département, ainsi que sa convention, nomment Patrice Falies comme représentant et décident de fixer les commandes aux quantités suivantes

- 10 bornes de recharges
- 14 support de parking

6. Développement économique

a. Soutien aux activités économiques - L'Antre du Viking (DEB 2020 011)

Le Président présente aux élus le projet de Franck Paul, L'Antre du Viking, entreprise de coutellerie.

→ Les élus décident à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 102.00€ correspondant à 10% d'une dépense maximale éligible de 11 019.00€HT à L'Antre du Viking.

b. Soutien aux activités économiques - L'Hôtel des voyageurs (DEB 2020 012)

Le Président présente aux élus le projet de Monsieur et Madame ROY, L'Hôtel des Voyageurs au Falgoux.

→ Les élus décident à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 967.50€ correspondant à 10% d'une dépense maximale éligible de 19 675.00€HT à L'Hôtel des voyageurs.

c. Soutien aux activités économiques - Epicerie du Falgoux (DEB 2020 013)

Le Président présente aux élus le projet de Laurence GUERNIOU, Epicerie du Falgoux.

→ Les élus décident à l'unanimité d'attribuer une subvention de 111.07€ correspondant à 10% d'une dépense maximale éligible de 1 117.03€HT à L'Epicerie du Falgoux.

d. Soutien aux activités économiques - SCI MECA INVEST (DEB 2020 032)

Le Président présente aux élus le projet de Frédéric FAJOU, SCI MECA INVEST, activité de réparation vente véhicule automobiles.

→ Les élus décident à l'unanimité d'attribuer une subvention de 5 000.00€ correspondant à 10% d'une dépense maximale éligible de 50 000€HT à La SCI MECA INVEST.

e. Convention tiers lieux CyberCantal (DEB 2020 018)

Le Président présente aux élus la proposition de partenariat du Conseil Départemental pour toutes les actions numériques autour des thèmes : médecine, services, éducation, télécentres. Dans ce cadre, il précise qu'afin d'organiser ce partenariat qui intéresse la collectivité principalement sur le thème des télécentres, il convient de signer une convention, dont il fait lecture. (Convention annexée à la délibération).

→ Les élus approuvent à l'unanimité, les propositions du Président et l'autorisent à signer ladite convention.

f. Accueil de nouvelles populations- Loyers (DEB 2020 036)

Dans le cadre de la politique d'accueil des nouvelles populations de la Communauté de Communes, le Président présente aux élus le projet de prise en charge d'une partie du loyer pour les nouveaux arrivants. Cette indemnisation est définie selon le règlement annexé à la délibération dont il fait lecture. L'aide permet d'indemniser pour un montant de 250€ maximum par mois, pendant trois mois maximum, les nouveaux installés sur une des communes du Pays de Salers.

→ Les élus valident à l'unanimité les propositions du Président et l'autorisent à signer tout document afférant à cette décision.

g. Accueil Nouvelles Populations - Résidences (DEB 2020 037)

Dans le cadre de la politique d'accueil des nouvelles populations de la Communauté de Communes, le Président présente aux élus le projet de résidence d'entrepreneurs. Cette indemnisation est définie selon la convention présentée annexée à la délibération.

Les Résidences d'entrepreneurs permettent la prise en charge d'une partie des coûts liés au montage d'un projet hors de sa région de résidence. L'aide financière permet d'indemniser pour un montant de 1 500 € maximum les dépenses de transport, d'hébergement et de restauration, effectués sur le territoire dans le cadre de leur projet.

Elle sera attribuée lorsque l'entrepreneur aura finalisé son installation sur le territoire, sous présentation des justificatifs cités dans la convention.

→ Les élus valident à l'unanimité les propositions du Président et l'autorisent à signer tout document afférant à cette décision.

h. Zone d'activités de Pleaux

i. Vente terrain - Za de Pleaux (DEB 2020 017)

Le Président présente aux membres du bureau la demande de la SARL André LAVERGNE qui souhaite acquérir un terrain sur la zone d'activités intercommunale de Pleaux.

→ Les élus valident à l'unanimité, la vente de la dernière parcelle de la ZA de Pleaux d'une surface de 4513.82m² au tarif de 11 329.69€HT soit 13 595.63€ TTC.

ii. Rachat emprunt- Lavergne (DEB 2020 033)

Le Président présente aux élus la demande de la SARL Andre Lavergne qui souhaite mettre fin au crédit bail qui la lie à la Communauté de Communes du Pays de Salers à la date du 31 mars 2020.

Dans ce cadre, le Président précise qu'il convient de procéder aux deux emprunts afférant à ce dossier.

→ Les élus à l'unanimité décident de donner une suite favorable à la demande de l'entreprise avec une fin de crédit bail au 31 mars 2020

Autorisent le président à signer tout document afférant à la fin du crédit bail

Approuvent le rachat anticipé des deux emprunts auprès de la Caisse d'Epargne dont le détail est le suivant:

Numéro de crédits	Capital restant dû au 31/03/2020	Indemnité de remboursement anticipé au 31/03/2020	Intérêts courus non échus
7139871	6 439.96 €	634.10 €	256.05 €
7057724	25 419.78 €	887.77 €	0 €

Autorisent le Président à procéder au remboursement de ces montants et à signer tout document afférant à ces décisions.

7. Questions diverses

a. Adhésion Fédération Française de cyclotourisme - VTT (DEB 2020 015)

Le Président rappelle aux élus qu'il avait été décidé que la communauté de communes cône en lieu et place de l'Association Tête en Vert à la FFCT à compter de 2018.

→ Les élus valident le renouvellement de cette adhésion et le paiement de la cotisation de 650€TTC.

b. Subvention Exceptionnelle- Résidence Bos-Darnis (DEB 2020 016)

Le Président informe les membres bureau de la demande de subvention faite par la résidence Bos Darnis relative à l'expérimentation d'un transport à la demande pour relier St Illide et St Cernin.

→ Les élus valident à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 270€ à la résidence, correspondant à leur demande pour l'expérimentation de cette action.

c. Autres thèmes abordés

Le Président fait lecture des courriers de la commune de St Martin Valmeroux relatif à une aide pour la mise en place d'une aide alimentaire sur la commune.

Il présente également la demande de l'école St Joseph qui souhaite réaliser un film.

Ces questions sont ajournées dans l'attente d'éléments supplémentaires.